

ANIMATION DU SITE NATURA 2000 Vallée de la Meuse

Rapport d'activités 2017
Feuille de route 2018



VALLÉE
 DE LA
MEUSE

ANIMATION DU SITE NATURA 2000 Vallée de la Meuse

Rapport d'activités 2017 Feuille de route 2018

Maître d'ouvrage :

Département de la Meuse

Rédaction :

Claire GRANDMAITRE

(sur la base du Document d'Objectifs Natura
2000 Vallée de la Meuse, CA55, CENL, 2011)

Crédit photo 1^{ère} page :

CD55 - FDPPMA 55 - CA55



UNION EUROPÉENNE
Fonds Européen de Développement Régional
L'animation du site Natura 2000 Vallée de la Meuse est soutenue par l'Union européenne dans le cadre du Programme Opérationnel FEDER - FSE Lorraine et Massif des Vosges 2014-2020



SOMMAIRE

INTRODUCTION	4
NATURA 2000	5
LE RESEAU NATURA 2000	5
NATURA 2000 EN FRANCE	6
NATURA 2000 EN LORRAINE ET DANS LA MEUSE	7
SITE NATURA 2000 VALLEE DE LA MEUSE	9
DESCRIPTION GENERALE	9
ESPECES CIBLES	11
OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE DU DOCOB	12
LES ACTIONS DU DOCOB	12
<i>Mesures agro-environnementales</i>	12
<i>Contrats Natura 2000</i>	13
<i>Charte Natura 2000</i>	13
LA PRESIDENCE ET LA MAITRISE D'OUVRAGE DU DEPARTEMENT	14
PRESENTATION GENERALE	14
BILAN EN IMAGES DES ACTIONS MENEES EN 2017	32
FEUILLE DE ROUTE 2018	33
CONCLUSION	34
SIGLES	35

INTRODUCTION



Prairies en hiver à Villers-sur-Meuse (CD55)

Consciente de l'érosion de la biodiversité à l'échelle planétaire, l'Union Européenne (UE) commence dès 1979 à établir des règles de protection de la nature à l'échelle des Etats membres. En effet, la « Directive Oiseaux » est publiée cette année-là avec pour objectif que chaque Etat de l'UE engage des mesures visant à conserver **"toutes les espèces d'oiseaux vivant naturellement à l'état sauvage sur le territoire européen"**. Les Etats doivent désigner des **Zones de Protection Spéciale (ZPS)** dans lesquelles seront concentrées les actions en faveur de ces oiseaux. En 1992, la « Directive Habitats, Faune, Flore » complète le dispositif par la désignation d'**autres groupes d'espèces ainsi que des habitats naturels**, et la définition des **Zones Spéciales de Conservation (ZSC)** qui permettront leur préservation.

Les ZPS et les ZSC constituent alors un **réseau de sites naturels appelé réseau Natura 2000**.

En France, à partir de 2005 et de la loi de Développement des Territoires Ruraux (DTR), la gestion des sites Natura 2000 est transmise par l'Etat aux collectivités territoriales. Ainsi, le Conseil Général de la Meuse, lui-même porteur de la politique **Espaces Naturels Sensibles (ENS)** en faveur de la biodiversité, a souhaité s'impliquer dans la démarche Natura 2000 et prend en charge la présidence et la maîtrise d'ouvrage du site ZPS Vallée de la Meuse dès 2008.

Entre 2008 et 2012, le Document d'Objectifs (DOCOB) du site est rédigé grâce à une grande concertation locale, menée par la Chambre d'Agriculture de la Meuse et le Conservatoire des Sites Lorrains (actuel CENL). Le DOCOB est validé le 27 juin 2012 et le Département se voit renouvelé à la présidence et la maîtrise d'ouvrage de l'animation du site en 2012 puis 2015 pour 3 nouvelles années.

Le document qui suit détaille, après une présentation de Natura 2000 puis du site de la Vallée de la Meuse, le bilan de l'animation du site Vallée de la Meuse pour la période s'étendant du **1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017**. Il correspond à **1 ETP** rattachés au poste de chargée de mission Natura 2000 du service Environnement-Assistance Technique (SEAT) du Département.

Le réseau Natura 2000

Le réseau Natura 2000 est institué par les directives européennes « Oiseaux » et « Habitats – Faune – Flore (HFF) ».



Logo Natura 2000
Source : MEDDE, 2013

La « Directive Oiseaux » est publiée le 2 avril 1979 sous le nom **Directive 79/409/CEE**. Elle est remplacée par la **Directive 2009/147/CE** depuis le 30 novembre 2009.

Elle est publiée afin que les Etats membres protègent leurs populations d'oiseaux sauvages. Ainsi, elle s'applique aussi bien aux oiseaux eux-mêmes qu'à leurs nids, leurs œufs et leurs habitats.

Cette directive impose la désignation de **Zones de Protection Spéciale (ZPS)** permettant la

conservation des habitats des espèces d'oiseaux de son annexe I ainsi que des migratrices.

La « **Directive Habitats, Faune, Flore** » ou **92/43/CEE**, publiée le 21 mai 1992, se concentre sur les autres groupes d'espèces ainsi que sur les milieux naturels. Elle demande aux Etats membres de créer des **Zones Spéciales de Conservation (ZSC)** où les actions spécifiques à ces espèces et milieux seront mises en œuvre.

L'ensemble de ces ZPS et des ZSC constitue le **réseau Natura 2000** au sein duquel les Etats membres s'engagent à **maintenir les habitats et espèces d'intérêt communautaire**.

NATURA 2000 EN FRANCE

27 000 sites naturels européens, terrestres et marins

18% du territoire européen

1753 sites en France

Natura 2000 en France

Pour atteindre cet objectif de préservation de la biodiversité, la France a choisi le principe du développement durable et de la **conciliation, au sein des 1753 sites français, des intérêts écologiques, économiques, sociaux et culturels.**

En effet, une fois le site désigné par arrêté ministériel en tant que ZPS ou ZSC, les différentes parties concernées se réunissent au sein d'un **comité de pilotage (COPIL)**. Les membres du COPIL sont des représentants de pouvoirs publics, des propriétaires, des exploitants agricoles, des scientifiques et des associations de protection de la nature.

Depuis la loi Développement des Territoires Ruraux (DTR) de 2005, le COPIL est présidé par un membre élu appartenant une collectivité territoriale du site. De surcroît, la maîtrise d'ouvrage de l'animation du site est également transmise à une collectivité ou un groupement de collectivités lors d'un vote.

Ce COPIL lance et participe à l'élaboration du **document d'Objectifs (DOCOB)** lors d'une concertation qui peut durer entre 1 et 2 ans. Ce DOCOB dresse l'état des lieux écologique et socio-économique du site Natura 2000, définit les enjeux de développement durable et propose les actions de préservation ou de restauration des milieux naturels et des habitats d'espèces qui en découlent.



Carte des sites Natura 2000 en France
Source : inpn.mnhn.fr

Ces actions sont principalement présentées sous la forme de **contrats Natura 2000**, dont la souscription pour une durée de 5 ans est basée sur le volontariat et dont le principe correspond à une indemnisation suite à une perte de production et/ou de temps passé.

La **charte Natura 2000** se représente un guide de bonnes pratiques auquel l'adhésion est volontaire et également pour 5 années. Elle ne permet pas une indemnisation du signataire car ces obligations ne nécessitent pas d'investissements ou n'impliquent pas de pertes d'argent. Cependant, la signature de la charte Natura 2000 ouvre droit à des avantages fiscaux et au programme de reconnaissance des certifications forestières (PEFC).

Natura 2000 en Lorraine et dans la Meuse



La Lorraine est concernée par **69 espèces d'oiseaux, 45 espèces de flore et de faune** autres que les oiseaux, ainsi que par **42 types d'habitats naturels d'intérêt communautaire**.

A la fin 2010, la contribution de la Lorraine au réseau Natura 2000 correspond à :

- **17 sites** désignés au titre de la directive « Oiseaux », soit 125 743 ha représentant 5,31 % de la superficie du territoire régional,

- **77 sites** désignés au titre de la directive « Habitats-Faune-Flore », soit 68 650 ha représentant 2,9 % de la superficie du territoire régional,

soit, en tenant compte des superpositions, 87 sites pour une surface totale de l'ordre de 165 889 ha, correspondant à **7% de la superficie de la Lorraine**.

Source : www.lorraine.developpement-durable.gouv.fr



Le département de la Meuse héberge 25 sites Natura 2000 : 18 ZSC, 6 ZPS (dont 2 également classées ZSC).

Description générale



Situé dans le **département de la Meuse**, au cœur de la région Lorraine, le site Natura 2000 "Vallée de la Meuse", codifié FR 4112008, est classé ZPS **au titre de la directive Oiseaux** par l'arrêté ministériel du 30 juillet 2004.

Son périmètre s'étend de Brixey-aux-Chanoines, au sud du département, jusqu'à Vilosnes-Haraumont au nord de Verdun.

Ce site de **13 562 ha** présente un intérêt avifaunistique exceptionnel par la présence de **30 espèces d'oiseaux** inscrites dans l'annexe 1 de la directive Oiseaux.

La richesse écologique de ce milieu repose sur la **complexité de l'hydrosystème¹ de la vallée de la Meuse**, composé du fleuve Meuse et de ses annexes hydrauliques, de prairies inondables, de forêts alluviales et de milieux secs de type pelouses calcaires sur certains coteaux. Cette diversité d'habitats offre en effet un biotope remarquable pour de nombreuses espèces faunistiques et floristiques, directement rythmé par la dynamique hydrologique du fleuve.

Avec 76% du site occupé, les prairies constituent les principaux milieux remarquables, représentant pour de nombreuses espèces d'oiseaux des lieux de nidification, d'hivernage et d'alimentation.

La richesse de ce patrimoine naturel est aujourd'hui mise en valeur par son intégration dans une partie du territoire du Parc Naturel Régional de Lorraine, mais également par le classement dans plusieurs autres sites Natura 2000 en plus de la ZPS Vallée de la Meuse : il s'agit des ZSC « Annexes hydrauliques » et « Vallée de Meuse-secteur de Sorcy-Saint-Martin ».

En aval de Dun-sur-Meuse, il existe également la ZSC-ZPS « Vallée de la Meuse – secteur de Stenay ». Ce site ne se superpose pas à la ZPS mais il présente les mêmes caractéristiques que le reste de la vallée. Il héberge par ailleurs une importante population de Râle des genêts.

LES COLLECTIVITES CONCERNEES *au 1^{er} janvier 2018*

75 communes

*6 Communautés de Communes et
1 Communauté d'Agglomérations*

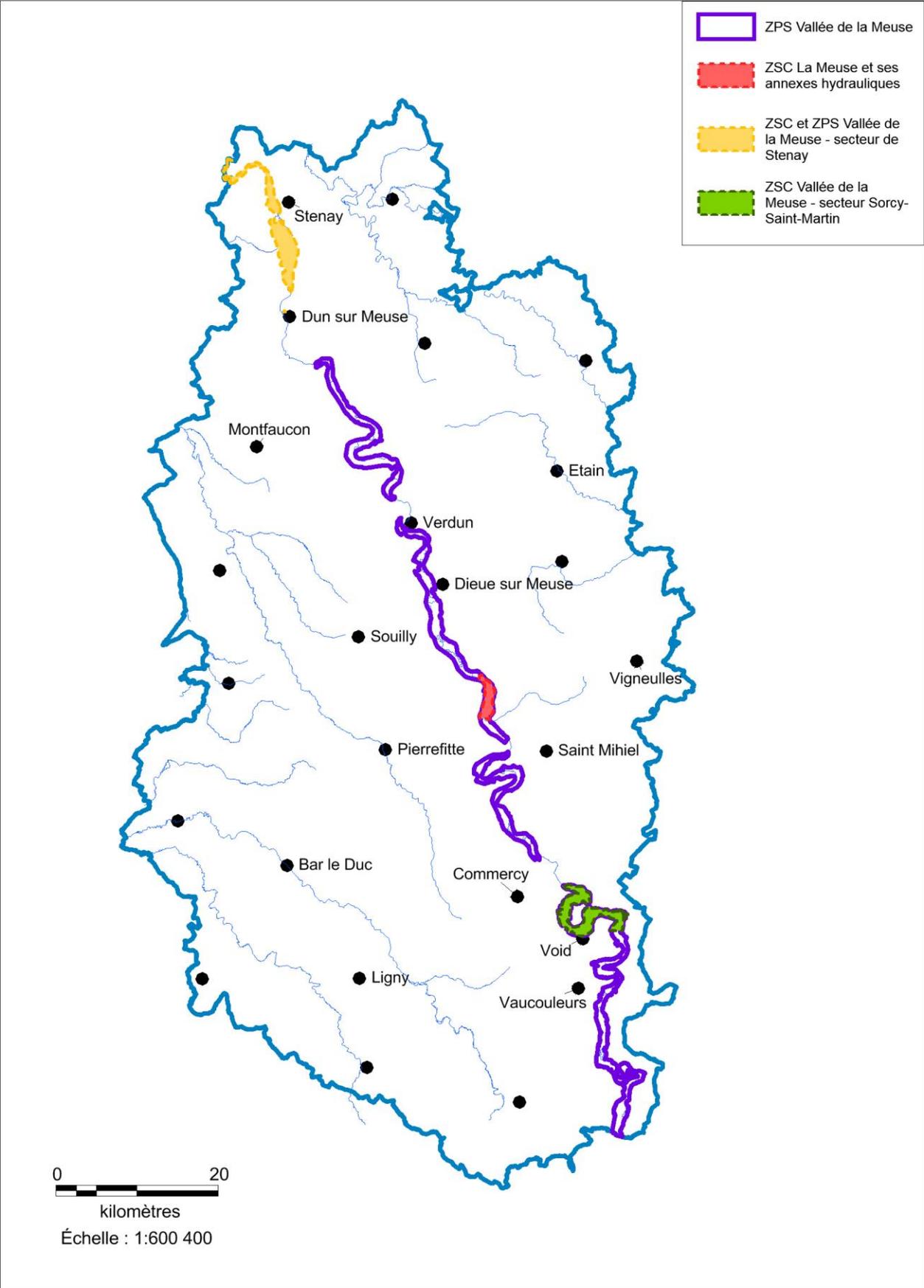
~67 700 habitants

~35% de la population du département dont :

- *Verdun : 18 500 habitants*
- *Commercy : 6 340 habitants*
- *Saint-Mihiel : 4 620 habitants*

¹ système composé de l'eau et des milieux aquatiques associés dans un ensemble géographique délimité

SITE NATURA 2000 ZPS VALLEE DE LA MEUSE ET SITES ASSOCIES



Espèces cibles

30 espèces de la directive Oiseaux sont présentes sur la Vallée de la Meuse. Cependant, le DOCOB identifie 13 espèces d'oiseaux dont la conservation représente un enjeu majeur sur la

ZPS. Celles-ci ne sont pas toutes inscrites dans la directive européenne mais ont un intérêt patrimonial fort au niveau national ou régional :

- *Casmerodius albus*, Grande Aigrette²
- *Milvus migrans*, Milan noir²
- *Milvus milvus*, Milan royal²
- *Falco columbarius*, Faucon émerillon²
- *Crex crex*, Râle des genêts²
- *Grus grus*, Grue cendrée²
- *Pluvialis apricaria*, Pluvier doré²
- *Alcedo atthis*, Martin-pêcheur d'Europe²
- *Lanius collurio*, Pie-grièche écorcheur²
- *Numenius arquata*, Courlis cendré
- *Charadrius dubius*, Petit Gravelot
- *Saxicola rubetra*, Tarier des prés
- *Merops apiaster*, Guêpier d'Europe



Crédit photo :
D. Boulenger
(DREAL Lorraine), F.
Schwaab

² Espèce d'intérêt communautaire (annexe I de la directive européenne Oiseaux)

Objectifs de développement durable du DOCOB

Le DOCOB, en croisant le diagnostic socio-économique et l'évaluation écologique, permet d'identifier les principaux axes de développement durable de la Vallée de la Meuse. Ils concernent :

- les espèces et leurs milieux de vie (maintenir, conserver et restaurer les habitats prairiaux, boisés ou aquatiques ; mesures préventives),

- l'animation du site (suivi scientifique, sensibilisation)
- ou encore la mise en cohérence des projets avec le DOCOB.

De chacun de ces objectifs découle des mesures concrètes sous la forme de contrats Natura 2000, charte Natura 2000 ou de moyens d'animation ou de suivi.

Les actions du DOCOB

Mesures agro-environnementales

Les mesures agro-environnementales sont des contrats à destination des agriculteurs de la vallée de la Meuse. Elles sont signées pour 5 ans et donnent droit à une indemnisation en fonction de la contrainte de la mesure.

Deux mesures sont proposées pour chaque type de couvert et la délimitation de ceux-ci est basée sur la cartographie du potentiel de nidification des espèces prairiales.

De plus, les parcelles jouxtant les annexes hydrauliques prioritaires font l'objet également de mesures spécifiques.

Enfin, de Brixey à Commercy, les prairies mésophiles à colchique d'automne (habitats d'intérêt communautaire) ont été intégrées afin de prendre en considération la ZSC de Sorcy-Saint-Martin.

Les mesures proposées aux agriculteurs permettent de :

- Favoriser les fauches tardives sur prairies
- Réduire les intrants et limiter la pression du pâturage
- Entretenir les ripisylves
- Entretenir les haies
- Mettre en défens et favoriser l'élevage extensif autour des annexes hydrauliques
- Diminuer les intrants à proximité des annexes hydrauliques
- Limiter la fertilisation des prairies
- Favoriser le retour à l'herbe des parcelles cultivées

Contrats Natura 2000

Les contrats forestiers ou non agricoles, non forestiers (NINI) sont proposés aux propriétaires de la vallée de la Meuse hors des surfaces déclarées agricoles.

Les mesures proposées aux propriétaires en dehors des surfaces agricoles permettent de :

- Entretenir les ripisylves
- Planter et entretenir les haies
- Restaurer et aménager les annexes hydrauliques
- Mettre en défens et/ou favoriser l'élevage extensif autour des annexes hydrauliques
- Limiter l'accès du bétail aux cours d'eau et mettre en défens les berges
- Favoriser une gestion par pâturage ovin ou par fauche au niveau des pelouses calcaires
- Réaliser des coupes sélectives (résineux) et du débroussaillage sur les pelouses calcaires
- Mettre en place des parois à hirondelles de rivage
- Aménager les bassins d'extraction de gravière
- Entretenir les milieux boisés
- Développer une signalétique adaptée à certains sites sensibles, en limiter l'accès anarchique et appliquer les actions de police de l'eau
- Gérer la végétalisation des bancs alluvionnaires (petit gravelot, Guêpier d'Europe)
- Limiter le développement des zones à Renouée du Japon

Charte Natura 2000

La charte Natura 2000 Vallée de la Meuse s'adresse aux divers usagers et propriétaires de la vallée. Chacun de ses volets établit des recommandations qui ont pour objectifs de préserver le milieu naturel de dégradations.

Quelques exemples de bonnes pratiques : réaliser les coupes de bois en dehors de la période de reproduction des oiseaux, maintenir les prairies naturelles plutôt que de mettre en culture ou encore faucher tardivement les bords de route.

MILIEUX	PUBLIC CONCERNE
BOISEMENTS	ONF, propriétaires forestiers privés, communes
ETANGS	Propriétaires d'étangs
FLEUVE MEUSE (pratique du canoë)	Gestionnaires d'activité de canoës
PRAIRIES NATURELLES	Exploitants agricoles
CULTURES	Exploitants agricoles
BORDS DE VOIRIES ET DELAISSES	Communes, associations foncières, CG55, DIRE, VNF, RFF
CARRIERES, GRAVIERRES, SABLIERES	Entreprises d'extraction de matériaux alluvionnaires, carriers.

Présentation générale

Le Département de la Meuse, porteur de sa propre politique de préservation de la biodiversité, les **Espaces Naturels Sensibles (ENS)**, a souhaité dès 2008 s'investir dans la gestion de la Vallée de la Meuse. Il s'est ainsi porté **candidat à la maîtrise d'ouvrage et à la présidence du COPIL**. Actuellement, la Vice-Présidente du Département en charge de l'environnement, Danielle COMBE, est élue présidente du COPIL Natura 2000.

Dans un premier temps, le Département a lancé la rédaction du DOCOB, de 2008 à 2011 par la CA55 et le CENL. Celui-ci ayant été validé par le COPIL puis par le Préfet de la Meuse le 27 juin 2012, **le site est entré dans la phase d'animation**.

A l'inverse de la rédaction du DOCOB, le Département a souhaité piloter l'animation en régie, au travers d'un ETP³ dédié à Natura 2000 et à compter du 1^{er} janvier 2013, d'un ETP supplémentaire consacré à la Vallée de la Meuse.

L'aide financière des partenaires a été sollicitée pour cette mission d'animation sur du cofinancement total de 90% : Fonds Européen de Développement Economique et Régional (FEDER), l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse (AERM) et l'Etat (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement - DREAL Lorraine).

Le 24 novembre 2015, le Département a été réélu maître d'ouvrage de l'animation du DOCOB pour 3 années, **soit jusqu'à la fin de l'année 2018**. Elle a



pour objet la poursuite des actions prévues au DOCOB selon le schéma présenté en double-page suivante :

- Volet Connaissance du site et organisation de l'animation
- Volet agricole
- Volet Préservation et restauration des écosystèmes
- Volet scientifique
- Volet Communication
- Volet Assistance
- Volet Réseaux

³ Equivalent Temps Plein



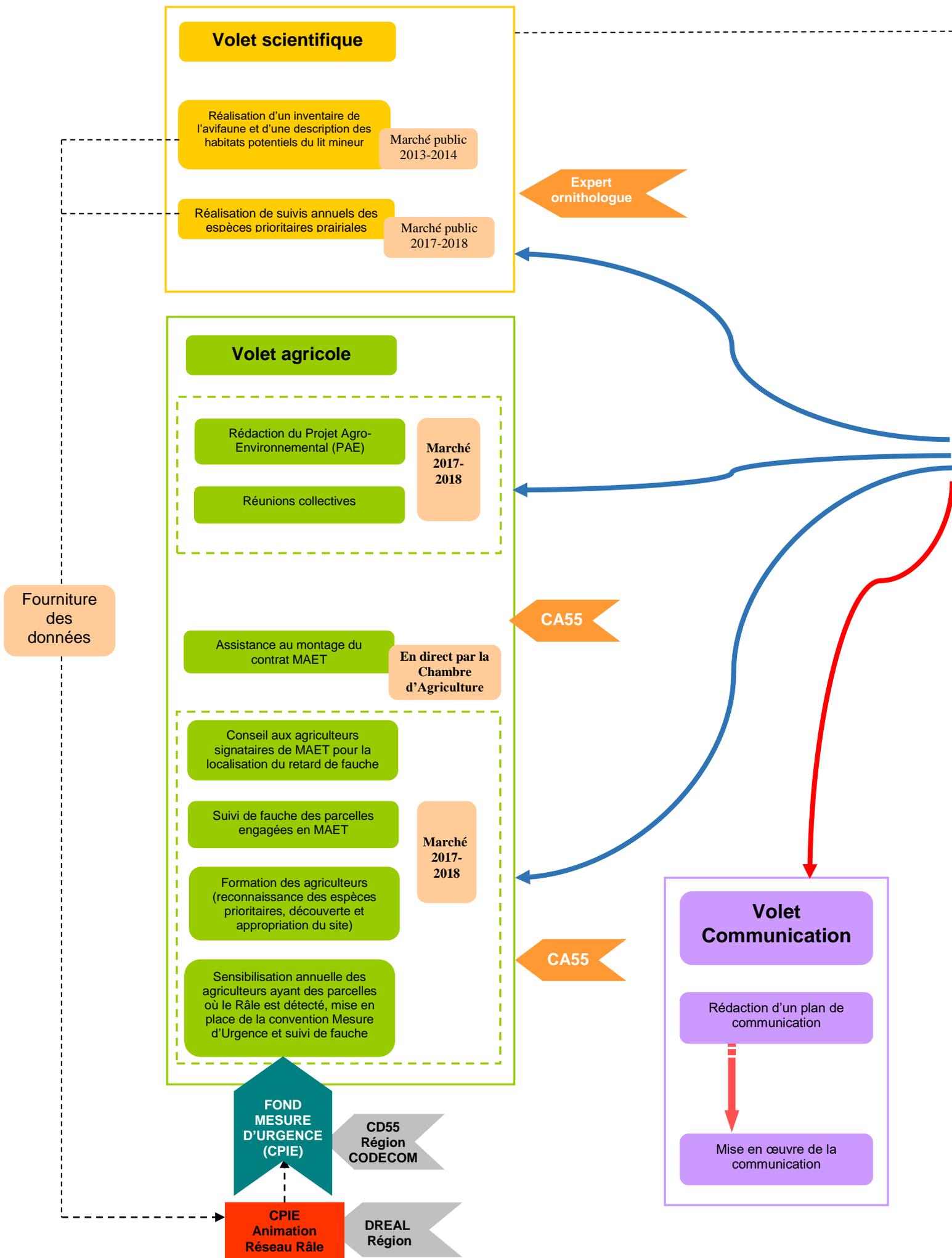
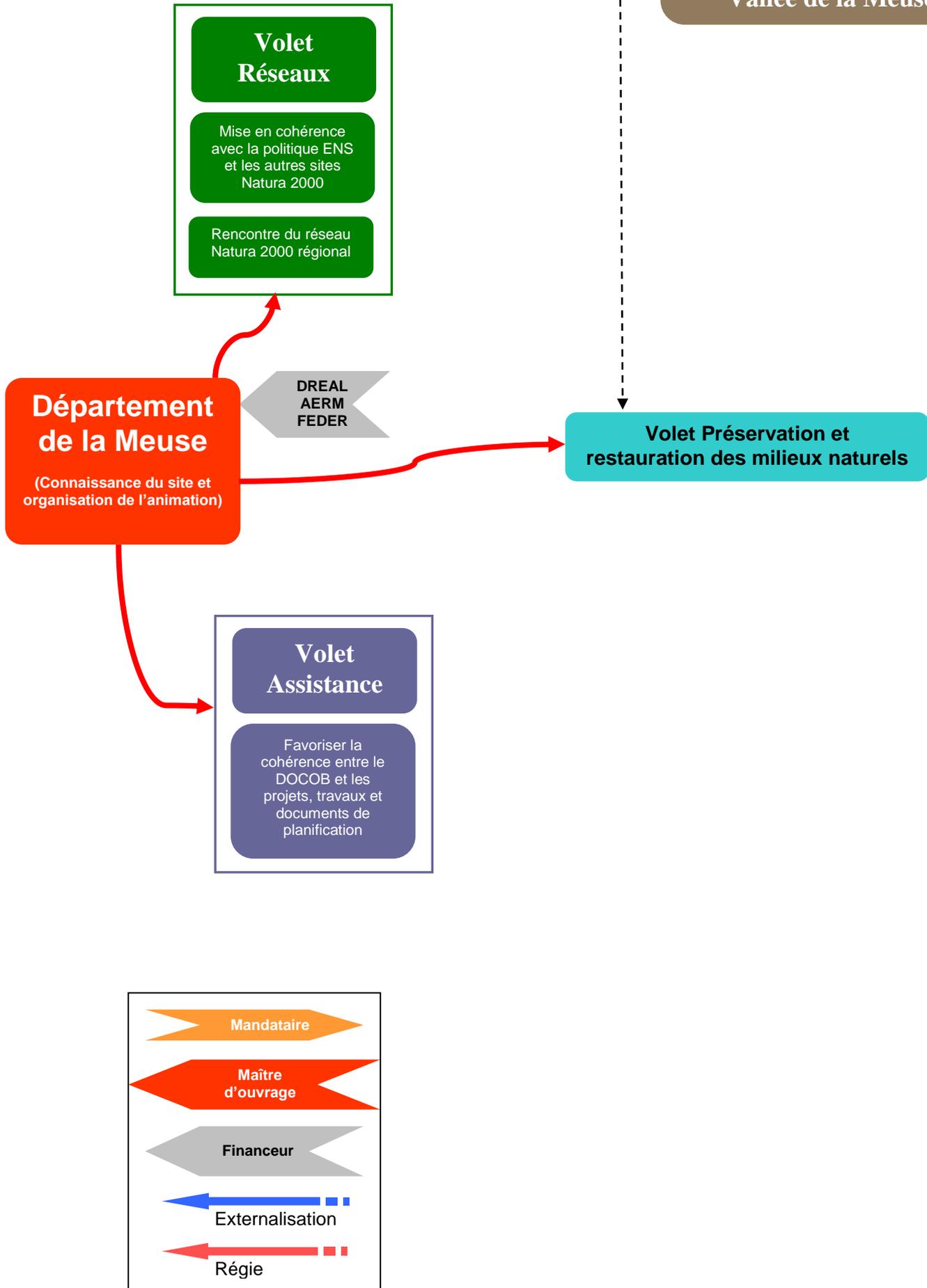


Schéma d'organisation de
la mission d'animation
Natura 2000
Vallée de la Meuse



VOLET

CONNAISSANCE

DU SITE ET

ORGANISATION

DE L'ANIMATION



VOLET CONNAISSANCE DU SITE ET ORGANISATION DE L'ANIMATION



Animer le réseau d'acteurs du site afin de mettre en place une concertation permanente

Rencontrer régulièrement les acteurs du site afin d'animer le réseau de la Vallée de la Meuse via le COPIL, les COMOP, les COGEO, les groupes thématiques et réunions spécifiques.

- 1 comité opérationnel Crassule des étangs
- 1 comité de pilotage Natura 2000

Gérer les demandes de subvention permettant l'animation sur la ZPS

Suivre les dossiers de demande de financement auprès de la DREAL Lorraine, de l'AERM et du FEDER concernant l'animation et les études.

- Points réguliers internes et externes sur les différentes subventions en cours (DREAL, AERM, FEDER)

Favoriser la cohérence des actions avec les autres sites Natura 2000

- Se concerter avec les autres maîtres d'ouvrage (CC Void, CC Stenay, PNRL) de l'animation de sites Natura 2000 Vallée de la Meuse
- Participer aux comités de pilotage et aux réflexions concernant la rédaction des DOCOB des autres sites Natura 2000 Vallée de la Meuse.

- 1 réunion avec la chargée de mission Natura 2000 ZSC Vallée de la Meuse, secteur de Sorcy-Saint-Martin.
- 1 réunion sur la pelouse d'Ailly avec la chargée de mission Natura 2000 du PNRL
- Proposition de l'évolution du périmètre ENS du site en cohérence avec les sites Natura 2000 concernés notamment

VOLET

AGRICOLE



VOLET AGRICOLE

Suivre le programme d'animation agricole en lien avec le suivi avifaune

- Rédiger un marché public pour l'animation agricole
- Suivre la rédaction et l'application des PAEC (montage des contrats)
- Animer avec la CA55 des réunions d'information agricole collective et des cycles de formation
- Assister l'AERM sur l'initiation d'une étude « filière » sur la vallée de la Meuse
 - Suivi de la mise en œuvre du PAEC 2017 en lien avec la CA55
 - Suivi et participation aux formations à destination des agriculteurs (2 formations avec la CA55)
 - Participation au COPIL de l'étude sur la filière herbe de la vallée de la Meuse
 - Proposition au Conseil départemental de mise en place d'une aide exceptionnelle 2017 pour les agriculteurs ne pouvant s'engager en MAEC et instruction des demandes d'aide correspondantes (4 agriculteurs)

Préserver annuellement l'avifaune prairiale

- Faire le lien entre le suivi espèces prairiales et les agriculteurs (ou la CA55)
- Suivre l'application des conseils de localisation du retard de fauche
- Faire l'intermédiaire entre les agriculteurs et le CPIE (Réseau Rôle) pour la contractualisation de la Mesure d'Urgence Espèces Prairiales
- Organiser et collaborer à la réalisation des suivis de fauche par la CA55
 - Echanges avec le prestataire du marché avifaune
 - Identification et contact des agriculteurs hors MAEC concernés par des espèces prairiales (mesure d'urgence)
 - Transmission à la CA55 des informations de localisation des oiseaux prairiaux



Développer les mesures de protection de l'avifaune dans les zones prioritaires

- Mettre en place une zone d'acquisition foncière avec la SAFER.
- Développer les engagements en MAEC dans les zones prioritaires désignées en 2014 (ou mises à jour) grâce à l'aide à la gestion durable des prairies et suivre l'attribution des aides.
 - Information des exploitants concernés par l'aide à la gestion durable des prairies
 - Traitement des dossiers de demande d'aides et rédaction du rapport pour la Commission Permanente

V OLET
PRESERVATION
ET
RESTAURATION
DES MILIEUX
NATURELS



VOLET PRESERVATION ET RESTAURATION DES MILIEUX NATURELS

Animer le groupe thématique Annexes hydrauliques

Mettre à jour la base de données Annexes hydrauliques

Réunir les acteurs du fleuve Meuse régulièrement pour débattre et décider ensemble de la gestion des annexes hydrauliques de la Meuse.

- Mise à jour de la base de données des annexes hydrauliques
- 1 comité opérationnel spécifique à la Crassule des étangs et compte-rendu
- Conception d'une fiche de signalement de la Crassule des étangs et d'une page internet spécifique
- Participation au COFIL et terrain pour l'étude de l'ADN environnemental dans les annexes hydrauliques (SPYGEN)

Mettre en place des projets de restauration ou préservation des milieux naturels en faveur des oiseaux

Sensibiliser les propriétaires à la présence ou au potentiel de leur parcelle pour les oiseaux et mettre en place une démarche avec eux.

- Initiation du projet de préservation du Ruisseau de l'Aunoie (affluent de la Meuse), via un projet de demande classement en ENS

Assister les porteurs de projet externes

Rencontrer les porteurs de projet (FDPPMA, CENL,...) et élaborer les contrats Natura 2000 ou les projets globaux (ENS) avec eux.

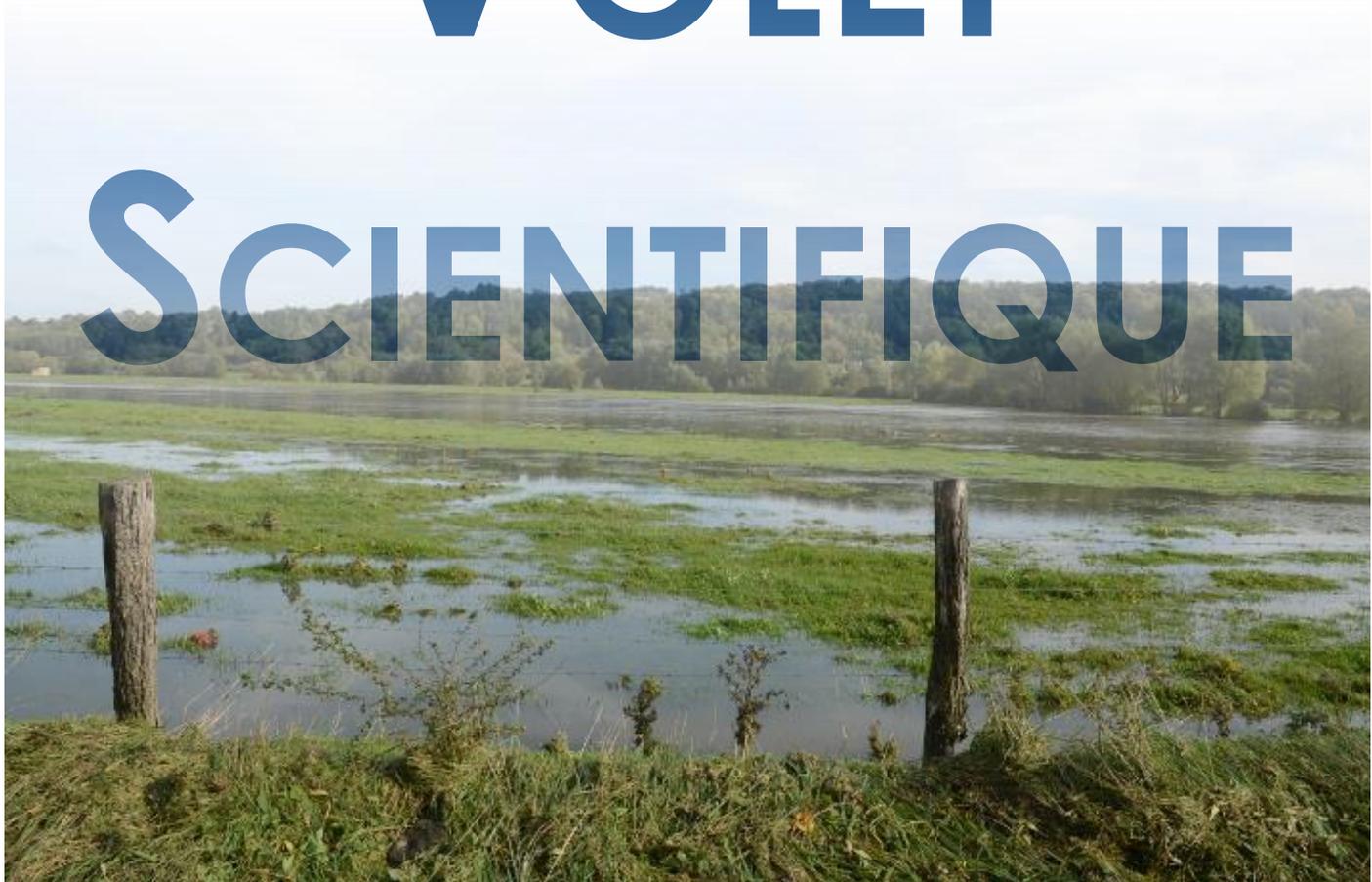
Suivre la réalisation d'inventaires faunistiques et floristiques préalables à l'élaboration d'un projet.

- Suivi des projets FDPPMA
- Echanges et visites de terrain avec la FDPPMA 55
- Rédaction d'un cahier des charges d'études faune-flore spécifique aux annexes hydrauliques



VOLET

SCIENTIFIQUE



VOLET SCIENTIFIQUE

Suivre l'évolution des populations d'oiseaux

Rédiger, analyser les offres et procéder à l'attribution d'un marché

Suivre la réalisation du suivi de l'avifaune (terrain, relecture, réunions, échanges, suivi des paiements et délais...).

- Suivi administratif du marché 2017-2018 de suivi de l'avifaune
- Suivi de l'étude de terrain 2017
- Organisation et participation aux 2 journées techniques agricoles sur l'avifaune

Connaître les Programmes Régionaux d'Action Espèces

- Participer aux réunions et suivre la rédaction et l'animation des PRA qui concernent la Vallée de la Meuse.

- Instruction des demandes d'aide.

- Instruction de la demande d'aide PRA Milan royal et de son solde
- Participation à la réunion annuelle du Réseau Régional Rôle des genêts
- Instruction de la demande d'aide Animation du Réseau Régional Rôle des genêts et mesure d'urgence (CPIE de Meuse)
- Réflexion avec le COL sur la mise en cohérence des actions sur le Courlis cendré

Développer un réseau de compteurs bénévoles

- Initier la démarche de comptages participatifs

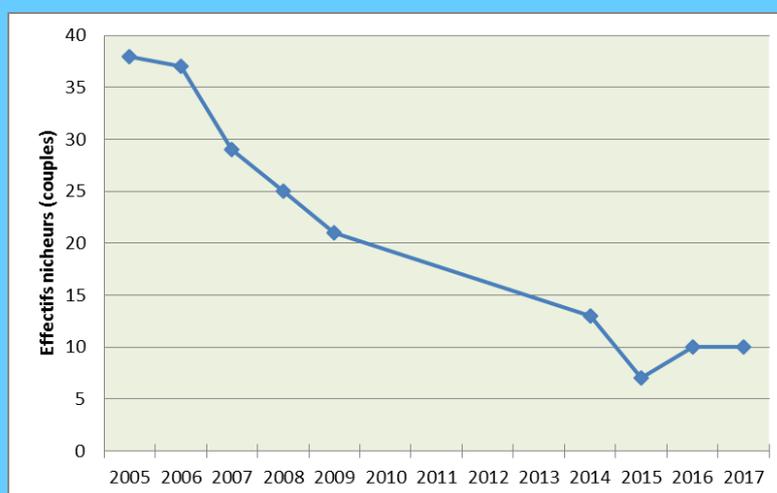
- Création d'outils d'échanges avec les compteurs bénévoles (site internet, documents,...)

- Promotion de la démarche participative auprès des partenaires locaux (LPO, MFR de Damvillers, agriculteurs)
- Création des parcours de prospection Rôle des genêts pour les bénévoles
- Organisation des 3 soirées de prospection Rôle des genêts

Suivi de la population de Courlis cendré

7 couples en 2015
10 couples en 2016
10 couples en 2017

4 jeunes à l'envol en 2015
7 jeunes à l'envol en 2016
3 jeunes à l'envol en 2017



VOLET

COMMUNICATION



VOLET COMMUNICATION

Mettre en œuvre le plan de communication en interne

- faire émerger une mascotte Vallée de la Meuse
- mettre à jour régulièrement un site internet Vallée de la Meuse et le développer
- écrire au moins une lettre d'information Vallée de la Meuse
- mettre en place une signalétique à destination des visiteurs (panneaux d'information, table d'orientation et signalisation routière)
- développer les animations grand public sur la vallée en lien avec les animateurs locaux (associations, PNRL...).
- créer et promouvoir une exposition L'Homme et la vallée de la Meuse
 - Mise à jour du site internet
 - Rédaction d'une lettre d'information
 - Installation de 4 panneaux d'indication RD « site naturel » et conception de 5 panneaux RIS
 - Inauguration, promotion et mise à disposition d'une exposition La Meuse, vallée vivante
 - Participation aux Journées d'Histoire Régionale à Pont-à-Mousson
 - Achat et publication de sons d'oiseaux et nature pour le site internet
 - Rédaction de fiches randonnée sur la vallée de la Meuse
 - Organisation et réalisation d'une conférence sur la vallée de la Meuse au CD55

Sensibiliser les propriétaires et gestionnaires au travers de la Charte Vallée de la Meuse

Créer et valider la Charte Vallée de la Meuse

Sensibiliser les propriétaires et gestionnaires et les faire adhérer à la charte Vallée de la Meuse.

→ Pas d'action en 2018

Assister les porteurs de projet dans la création de projets pédagogiques (sentiers, animation, etc) favorable à la préservation de la vallée

Rencontrer les porteurs de projets, les aider à cadrer et élaborer leurs projets en fonction du Document d'Objectifs et leur apporter l'information scientifique nécessaire.

- Rédaction d'un projet et rencontre de la Communauté d'Agglomération du Grand Verdun pour son projet d'observatoires de l'avifaune à Vacherauville et Champneuville
- Rédaction de textes pour les panneaux au bord de la Voie Verte aménagée la Communauté de Communes de Commercy, Void, Vaucouleurs
- Instruction de la demande d'aide pour l'animation scolaire de la Communauté de Communes de Commercy, Void, Vaucouleurs



<http://vallee-meuse.n2000.fr>

1324 visites en 2017

1 min 46s durée moyenne de la visite

53% visiteurs ont survolé

2,6 actions par visite, 2998 pages

vues dont 2214 uniques

307 téléchargements

dont 286 uniques

Pages les plus vues

- ↳ Accueil
- ↳ Actualités
- ↳ Fleuve Meuse
- ↳ Les oiseaux du site
- ↳ Natura 2000
- ↳ Je découvre

VOLET ASSISTANCE



VOLET ASSISTANCE



Favoriser la cohérence entre le DOCOB et les Programmes de restauration du fleuve Meuse

Au travers de réunions, échanges et mise à disposition de données, orienter les Programmes de restauration du fleuve Meuse des Codecom afin qu'ils soient en cohérence avec le DOCOB et rendre des avis sur les EIN qui en découlent.

- Echanges internes avec la technicienne rivières du Département en amont des projets
- Visite de terrain des annexes hydrauliques prévues au projet de restauration de la Communauté de Communes de Commercy, Void, Vaucouleurs

Favoriser la cohérence entre le DocOb et les documents de planification

Rendre des avis sur les documents d'urbanisme ou autres études ou documents de planification ou transmettre des données pour l'élaboration de ces projets dans le respect du DOCOB.

- Avis CODERST
- 6 avis PLU
- 1 avis CDNPS

VOLET

RESEAUX



VOLET RESEAUX

Connaître l'actualité du Service

Participer aux réunions de Service et de Bureau.

→ 8 réunions de service

→ 8 réunions de Bureau

Connaître et échanger avec les autres chargés de mission Natura 2000

Participer aux rencontres annuelles ou bisannuelles du Réseau Natura 2000 en Lorraine.

Participer à d'autres journées techniques en Lorraine.

→ 1 journée des animateurs Natura 2000

→ 1 journée des animateurs Zones humides (AERM)



Bilan en images des actions menées en 2017

5 animations nature destinées aux agriculteurs

1 mâle chanteur de Rôle des genêts

10 couples de Courlis cendré
3 jeunes à l'envol



1 PAEC avec
198 ha de fauche tardive en
projet de contractualisation

1 comité de pilotage

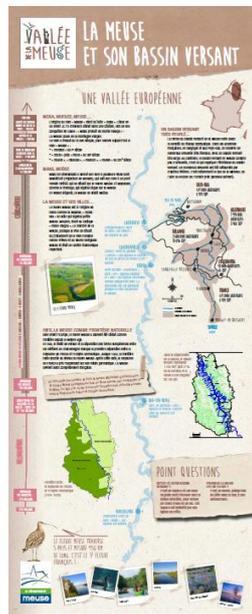


4 nouveaux agriculteurs engagés
dans l'aide exceptionnelle votée par
le Conseil départemental

1 lettre d'information rédigée



3 réunions du comité opérationnel



Inauguration et diffusion de
l'exposition
La Meuse, vallée vivante ?

Feuille de route 2018

Durant le précédent programme (2013-2014-2015), l'animation a permis de mettre en place des actions concrètes. Par exemple, une communication forte a été établie et le travail avec le monde agricole s'est organisé et développé.

Pour les années 2016-2017-2018, l'animation s'articule autour des 7 mêmes volets d'action. Un maximum de temps est consacré à l'opérationnel

en développant les volets « agricole » et « restauration des milieux naturels ». De même, la « communication », outil incontournable pour transmettre le message de l'intérêt de la vallée et de sa préservation, est un volet important.

CONCLUSION



La Vallée de la Meuse, site d'un grand intérêt pour les oiseaux, est reconnue dans le réseau Natura 2000 mais également Espaces Naturels Sensibles et au sein du PNRL.

Grâce à ces différents classements, il est aujourd'hui possible de protéger efficacement la vallée et les oiseaux qui y trouvent refuge.

Le Département de la Meuse, maître d'ouvrage de l'animation Natura 2000 ZPS Vallée de la Meuse, organise depuis le 1^{er} janvier 2013 l'animation du site, c'est-à-dire la mise en œuvre des actions inscrites dans le DOCOB après une concertation de 2 ans.

La première période d'animation 2013-2015 a permis de tracer les grandes lignes de l'animation. Les premières actions concrètes ont aussi pu être mises en place : la communication s'est traduite par une brochure grand public, un site internet, des lettres d'information. Des propriétaires d'annexes hydrauliques ont été

sensibilisés à l'intérêt écologique de la préservation de celles-ci, et des projets de restauration ont été réalisés. Les mesures agro-environnementales ont été remodelées et leur action amplifiée, l'étude des oiseaux est finalisée et des suivis annuels l'ont prolongé.

Le Département, réélu maître d'ouvrage de l'animation de la ZPS au comité de pilotage du 24 novembre 2015, étend entre 2016 et 2018 sa démarche de préservation de la vallée en multipliant les actions en lien avec les partenaires locaux, notamment les communes et communautés de communes et d'agglomérations, ainsi qu'avec les agriculteurs, très présents sur le territoire.

En 2016 et 2017, le projet phare a été la réalisation de l'exposition **La meuse, vallée vivante ?**, inaugurée en mars 2017. Tous les autres volets ont été développés et seront poursuivis en 2018 afin de renouveler les MAEC, gérer des milieux naturels, publier des informations de communication sur différents support... Sur le plan de la conservation des espèces, axe principal de travail, le suivi de l'avifaune a permis de mettre en évidence une **stabilisation des populations de Courlis cendré**.

SIGLES

AERM : Agence de l'Eau Rhin-Meuse

CA55 : Chambre d'Agriculture de la Meuse

CENL : Conservatoire des Espaces Naturels de Lorraine

CD : Conseil départemental

COFIL : Comité de pilotage

CRAE : Commission Régionale Agro-Environnementale

CSL : Conservatoire des Sites Lorrains

DREAL : Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement

DOCOB : Document d'Objectifs

DTR : Développement des Territoires Ruraux (loi)

ENS : Espaces Naturels Sensibles

EPAMA : Etablissement Public d'Aménagement de la Meuse et de ses Affluents

EPCI : Etablissement Public de Coopération Intercommunale

ETP : Equivalent Temps Plein

FDPPMA : Fédération Départementale pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique

FEDER : Fonds Européen de Développement Economique et Régional

HFF : Habitats – Faune- Flore (Directive européenne)

MAEC : Mesures Agro-Environnementales et Climatiques

PEFC : programme de reconnaissance des certifications forestières ou Pan European Forest Certification devenu Programme for the Endorsement of Forest Certification schemes

PNRL : Parc Naturel Régional de Lorraine

SATE : Service d'Assistance Technique de l'Eau

UE : Union Européenne

ZSC : Zone Spéciale de Conservation

ZPS : Zone de Protection Spéciale



DEPARTEMENT DE LA MEUSE
PLACE PIERRE-FRANCOIS GOSSIN
BP 50 514
55012 BAR-LE-DUC CEDEX

Contact :

Chargée de mission Natura 2000

Claire GRANDMAITRE

03 29 45 78 17

claire.grandmaitre@meuse.fr

